

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La Guadeloupe à travers sa monnaie

Alain Buffon

Number 39, 1er trimestre 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043903ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043903ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Buffon, A. (1979). La Guadeloupe à travers sa monnaie. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (39), 13–26. <https://doi.org/10.7202/1043903ar>

La Guadeloupe à travers sa monnaie *

par

Alain BUFFON

Un historien des Antilles, Adrien Dessales, écrivait dès 1847 : « Il n'y a point d'endroit dans l'univers où les monnaies aient plus varié qu'aux îles du vent ». La Guadeloupe comme les autres îles a connu des troubles monétaires profonds et persistants. Elle a constitué un riche champ d'expériences et de réformes.

● Engranger une riche moisson de faits ! Telle aurait pu être la justification, l'objet propre et les limites de cet exposé. Il aurait à son actif d'être une analyse pionnière ; car paradoxalement, il n'existe aucune étude d'ensemble sur les problèmes de la monnaie et du crédit à la Guadeloupe. L'histoire monétaire des colonies françaises de Zay qui date de 1892 ou celle plus récente de Mazard (1953), n'ont pu consacrer à notre île que des développements limités.

● S'il est exact qu'il est nécessaire, au progrès de la recherche monétaire, de ne pas s'intéresser exclusivement aux niveaux de monétarisation élevés, atteints dans la frange étroite des pays industrialisés, notre étude pourrait aussi fournir matière et arguments à une analyse de portée plus générale sur le statut et le rôle de la monnaie.

● Mais Pierre Pilar, après Marc Bloch, nous a rappelé que le fait monétaire est un signe, un indicateur, un informa-

* Cet exposé, prononcé lors de l'assemblée générale de notre Société le 19 avril 1978, reprend les principales analyses d'une thèse de doctorat en Sciences économiques soutenu à l'Université de Paris-I en mars 1977. Cette thèse (*Monnaie et Crédit en économie coloniale : Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe, 1635-1919*) sera prochainement publiée par la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

teur sur les phénomènes plus complexes et plus cachés. Nous avons donc souhaité ici l'utiliser d'abord pour éclairer le procès de production interne : la mise en place du mode de production esclavagiste dans le cadre d'une économie de plantation ; elle correspond à la phase pré-institutionnelle. Pour marquer et situer ensuite les diverses étapes de ce processus : l'abolition de l'esclavage, le développement du salariat, la création d'usines centrales, le processus de concentration : elle coïncide (mais s'agit-il d'une simple coïncidence ?) avec la mise en place d'un système bancaire original.

I. — LA PHASE PRE-INSTITUTIONNELLE : LE PROBLEME DE LA PENURIE DE MONNAIE ET LES REPONSES DU SYSTEME

La phase pré-institutionnelle va des origines (1635) à juillet 1845 date de la création de la Caisse d'escompte.

L'essai de la culture de la canne va être la conséquence (et la cause) de la consolidation du mode de production esclavagiste dans le cadre d'une économie de plantation. Les problèmes monétaires vont naître de l'intégration commerciale des îles au marché « mondial ».

1. *Le cadre des échanges.*

La période de mise en valeur de l'île est dominée par le problème de la pénurie de monnaie. Dans les commencements de l'établissement, les productions du pays servent de moyens d'échange ; les chroniqueurs de la colonisation (du Tertre, Labat...) nous en ont laissé d'innombrables témoignages : ainsi du Tertre qui écrit dans son Histoire générale des Antilles : « Tout le commerce s'y fait par des trocs en donnant aux marchands français et étrangers en échange de leurs denrées, ce que le pays produit, c'est-à-dire de l'indigo, du tabac, de la casse, du séné, du gingembre, du coton, du caret, des bois de teinture et du roucou ».

J'ai retenu ce texte car il témoigne de l'extrême variété des productions avant la révolution sucrière.

Mais s'agit-il véritablement de troc ? Je ne le crois pas. J'ai avancé l'idée que, dès l'origine, le système colonial est un système monétarisé ; la monnaie n'est pas greffée sur une

économie de troc mais intégrée dans une économie marchande. En effet :

1° Pour établir une équivalence entre les quantités, les colons font tout naturellement référence au système monétaire de la métropole ; même lorsque les unités monétaires de compte n'apparaissent pas, comme dans la computation par livres de petun ou de sucre, on est fondé à penser qu'elles sont intervenues pour déterminer les quantités. La monnaie métallique a perdu sa fonction de médium des échanges mais conserve celle de mesure des valeurs ; elle est un instrument de numération.

2° Les préceptes mercantilistes interdisent à la métropole d'exporter ses métaux ; d'où le « resserrement de l'argent », la « faim de numéraire », la « disette des espèces » objet de plaintes continuelles de la part des administrateurs (intendant et gouverneur), comme du marchand ; mais ce dernier adopte très vite une stratégie des affaires qui permet de pallier la pénurie du numéraire. Alors surgissent un grand nombre de substituts qui visent à pallier l'absence de numéraire :

a) La monnaie marchandise : coton, petun puis sucre.

Le règlement général de M. de Tracy, gouverneur des îles et terre ferme de l'Amérique du 19 juin 1664 fait Art. 1. « défenses... à toutes personnes de renier, jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, à peine de 60 livres de petun d'amende pour la première fois... ».

La propriété de liquidité de ces biens, leur possibilité de servir à tout moment de moyen de paiement immédiat, ne peut se comprendre que par référence à la monnaie ; à partir de 1670, le sucre, meilleur substitut, va se généraliser car il est facilement mobilisable (proximité monétaire comme moyen de paiement) et dans les premiers temps, il se vend à un prix élevé (proximité comme instrument de réserve) ; c'est en sucre que le règlement du 7 novembre 1678 fixera le taux du salaire journalier des ouvriers : un bon ouvrier maçon tailleur de pierres, charpentier, 30 livres, autres ouvriers 25 livres de sucre. Le gouverneur de la Guadeloupe, en 1674 reçoit 36.000 livres de sucre par an.

b) Les quasi-monnaies et le crédit : billets à sucre, billets à ordre, lettre de change, compte-courant.

Le Père Labat, lorsqu'il arrive en 1694, trouve la mission

endettée de près de 700.000 livres ; le Père supérieur s'était mis en tête de « retirer du libertinage plusieurs femmes de mauvaise vie qu'on avait envoyées de France et pour cet effet, il leur faisait des *billets de sucre* à prendre sur l'habitation sans se mettre en peine si on en pouvait fabriquer assez pour les acquitter...

Il connut à la fin que ces femmes l'avoient trompé, mais ces billets tourmentoient pour en être payez et nous avoient décriez faute de payement, d'une manière terrible parce que tout le monde n'étoit pas obligé de scavoir de quelle manière nous avions contracté tant de dettes ».

Mais le principal amortisseur des pénuries monétaires aux îles, sera la lettre de change ; elle connaîtra un développement remarquable à la fois comme moyen de règlement à terme et comme moyen de transfert des capitaux.

La vente à crédit est la forme courante des transactions entre le commerce de France et les colons antillais ; même lorsque les contrats font état d'une vente au comptant, cela ne signifie pas forcément que l'opération commerciale s'est dénouée contre remise d'espèces : le colon peut signer un billet c'est-à-dire une promesse de denrées livrables lors de la plus prochaine expédition.

Les échanges s'effectuent en effet dans un cadre institutionnel régulateur ; le régime de l'Exclusif fixé par les lettres patentes d'avril 1717 et octobre 1727 qui unifient toute une réglementation éparse et peu cohérente.

A notre point de vue, l'Exclusif a une fonction spécifique :

— il facilite le développement des échanges qui dans le système du troc est limité parce qu'ils supposent une réciprocité des demandes, la concordance des besoins, une nécessaire équivalence ;

— il constitue une garantie pour les créanciers des ports dans toute la mesure où les obligations de vendre et de n'acheter qu'en France sont respectées.

Cette intégration précoce des îles au « marché mondial » (toutes réserves faites sur ce terme) leur ouvre les possibilités d'un rôle disproportionné à leur étendue en tant que producteur quasi-exclusif d'une denrée rare ; mais elle va les doter de structures spécifiques : elle se traduira par une spécialisation croissante avec le temps. Spécialisation dont les effets bénéfiques iront en décroissant.

2. La circulation monétaire.

Très tôt, la métropole sera contrainte d'approvisionner la colonie en numéraire. Le fait en soi porte témoignage de l'évolution des idées en métropole (l'infléchissement de la doctrine mercantiliste de l'interdiction d'exporter le numéraire) et surtout du développement de la mise en valeur de l'île.

Il n'y avait pas d'hôtel des monnaies aux îles ; la création d'une monnaie était un privilège du roi. Il n'est pas question de reprendre ici la chronologie des différentes émissions de monnaie propres aux îles depuis l'arrêt historique du 26 novembre 1665 premier texte instituant une monnaie particulière pour les îles et terre ferme de l'Amérique.

Mais on peut tenter de caractériser brièvement le système monétaire :

La masse monétaire est toute entière d'origine externe ; elle provient des envois de la métropole et de la monétisation des soldes positifs de la balance des paiements.

Aussi les monnaies étrangères (piastres, moëdes) sont-elles nombreuses dans la circulation ; du fait de la position géographique de l'île et de ses relations avec les îles voisines ; et surtout par suite du commerce avec les Espagnols, entorse autorisée à l'exclusif, autorisée parce qu'avantageuse pour le royaume. Cette primauté des espèces étrangères fait que lors de l'extension à la colonie de la computation en francs (1826), certaines monnaies d'or et d'argent, notamment le quadruple d'Espagne, seront maintenues comme monnaies légales et tarifées.

Il en résulte une « invraisemblable bigarrure » (M. Bloch) dans la circulation ; elle conduira, on l'a vu, à l'adoption de deux échelles de valeur : une circulation de pièces métalliques (sols, liards, piastres, moëdes, escalins), une comptabilité en monnaie de compte : la livre et ses subdivisions.

C'est l'ordonnance du 30 août 1826 qui, abolissant la computation en livres coloniales, fera du franc la seule unité monétaire légale, l'étalon unique de toutes les espèces circulantes.

Le point fondamental est le drainage des espèces. Les « canaux d'épuisement » par lesquels s'exportent les monnaies sont divers :

— le règlement des importations, *déjà* et qui est demeuré une caractéristique structurelle de l'économie des îles ;

— mais la modalité privilégiée de l'exportation du numéraire au XVIII^e siècle sont les opérations et spéculations sur les monnaies. Sur les routes du métal blanc, balisées par Braudel, Dermigny etc... qui emportent l'argent d'Amérique jusqu'en Extrême-Orient par l'Europe et la Méditerranée, la Guadeloupe constitue un relais fort modeste mais actif. Ainsi donc les espèces qui entraient dans la colonie, n'y restaient pas longtemps. En vain édictera-t-on dès 1665 que la monnaie soit d'un moindre titre que celle qui a cours dans la métropole et que le prix en soit augmenté au-dessus de sa valeur ; en vain prévoira-t-on des peines sévères contre ceux qui exportent le numéraire.

Contre ce désordre (cet ordre logique du système) les mesures d'interdiction d'exporter le numéraire, de surhaussement des espèces, demeuraient inopérantes.

3. *Planteurs et bailleurs de fonds.*

La rareté du numéraire, les besoins de capitaux des colons, la prédominance du commerce extérieur entraînent le recours intensif au crédit.

Le développement du crédit repose sur un type social, le commissionnaire, intermédiaire entre les colons et les négociants des ports. Avec la nomination en 1669 d'un gouverneur général des îles du Vent à la Martinique, les commissionnaires de Saint-Pierre vont jouer un rôle prépondérant.

Les habitants sont endettés. Dans sa thèse sur les sucreries de la Guadeloupe dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, Schnakenbourg a montré que cet endettement a des causes internes et externes.

— Les causes internes sont les plus importantes ; elles découlent d'une pratique et d'une coutume adoptées, sans doute, dès les origines de la colonisation.

La coutume est née de la métamorphose sur deux points de la coutume de Paris.

— L'insaisissabilité de fait des propriétés, de droit des nègres de jardin.

— L'indivisibilité de l'habitation sucrerie ; celui qui se chargeait de l'héritage en demeurant débiteur envers ses cohéritiers, se trouvait endetté toute sa vie.

La pratique née de l'insuffisance du numéraire, est celle

du crédit. Les acquisitions d'habitation sont très rarement payées comptant.

— Les dettes envers le commerce consistent essentiellement en « dettes de cargaison » : esclaves et marchandises d'Europe.

Les fonds viennent des gros négociants des ports. De récents et beaux travaux l'ont montré pour Le Havre (Begouen Demaux), Nantes (J. Meyer), Bordeaux (Boutruche, Butel), Marseille (Rambert).

Ces négociants exigent une triple garantie :

- la responsabilité personnelle du commissaire colonial ;
- une hypothèque sur la propriété de l'emprunteur ;
- un privilège sur les produits de la récolte que le planteur s'engage à envoyer en consignation dans ses magasins pour être vendus par son intermédiaire. Le maintien de l'exclusif est pour le commerce, la dernière garantie de ses créances et la meilleure. Situation comparable à celle de maints pays sous-développés ou dans de nombreux cas, si l'on en croit F. Perroux, la seule « garantie » que puisse offrir un pays qui se « construit », c'est sa dépendance.

Le colon se dit « serf » de l'homme au crédit ; il se sent emprisonné par l'exclusif. La pratique de l'interlope sera générale ; elle est un moyen d'obtenir des denrées à meilleur compte ou d'acheter quand des dettes trop importantes rendent difficiles l'obtention de nouveaux crédits. Les négociants défendront avec acharnement leurs privilèges. J. Terrade l'a établie en ce qui concerne l'exclusif (le commerce coloniale de la France à la fin de l'ancien régime, 1972). J'ai moi-même essayé de montrer, que ces capitalistes seront à l'origine de l'échec de la première banque établie à la Guadeloupe en 1826 et qui devra liquider en 1831.

Cette période pré-institutionnelle est intéressante non seulement par les problèmes posés mais aussi par les réponses du système.

— Elle montre que la monnaie ne peut se définir exclusivement par un certain poids de métal ; et en effet les définitions récentes ont abandonné toute trace du vieux métallisme et s'appuient sur la notion de liquidité. C'est la volonté des agents économiques, une volonté exprimée collectivement, qui confère la qualité de liquidité à un bien.

— Elle confirme, en second lieu, la dépendance de l'offre à l'égard de la demande ; les besoins de monnaies de l'augmentation du volume des transactions sont aisément couverts par divers moyens de financement.

— Le fait monétaire a révélé la caractéristique fondamentale du système : le drainage des espèces.

II. — LA CREATION D'UN SYSTEME BANCAIRE ET L'INTEGRATION FINANCIERE A LA GUADELOUPE

La deuxième moitié du XIX^e siècle verra se constituer un système bancaire original. Il ne comporte que deux pièces maîtresses : une banque d'émission et de crédits à court terme, un établissement de prêts à long terme.

1. La vieille banque coloniale d'émission est issue de l'abolition de l'esclavage. Sa charte constitutive, comme ses homologues de la Martinique et de La Réunion, est la loi du 11 juillet 1851. Elle présente un certain nombre de caractéristiques remarquables :

— Une partie de l'indemnité destinée à dédommager les propriétaires d'esclaves sert à constituer le capital de la banque. On se trouve donc en présence d'établissements constitués en sociétés anonymes dont les actionnaires ne se sont pas concertés pour les fonder, le gouvernement les a nommés d'office sociétaires ; en ce milieu du XIX^e siècle libéral, une innovation préparée, promue et contrôlée, par les pouvoirs publics.

— La banque reçoit le monopole de l'émission des billets. Le régime de l'émission est très strictement réglementé ; ses billets bénéficient du cours légal dans la colonie de la Guadeloupe ; ils sont convertibles en métal au gré des porteurs. Deuxième nouveauté car les billets de la Banque de France n'avaient reçu le cours légal que lorsqu'ils avaient été décrétés de cours forcé après la révolution de 1848.

— Cependant la véritable originalité de l'institution réside dans la faculté qu'elle a de prêter sur récoltes pendantes c'est-à-dire sur récoltes en cours de maturité, hérésie juridique peut-être aux yeux des juristes du XIX^e siècle en ce qu'il réalise un prêt sur gage sans dessaisissement ; innova-

tion économique à coup sûr car cette possibilité en fait une véritable banque de crédit agricole ayant vocation de financer la production à une époque où les banques en France se limitent au réescompte du papier commercial.

— Elle effectue enfin des opérations de change ; c'est sa fonction la plus importante. Son intervention consiste en *remise* d'effets et *émission* de mandats.

Un colon expédie du sucre en France ; créancier d'un négociant de métropole, il tire sur lui une lettre de change. La banque intervient pour escompter les effets (traites garanties par un connaissance) ; elle acquiert des exportateurs de sucre une créance sur la France ; elle inscrira le montant au crédit de son compte chez son correspondant parisien (le Comptoir d'escompte) : c'est la *remise* ; l'offre de traite dépend de l'importance des récoltes et des cours du sucre ; ces ressources, augmentées des ouvertures de crédit que lui consent son correspondant, constituent la provision de ses tirages ; elles permettent l'*émission* de mandats cédés aux débiteurs coloniaux, c'est-à-dire aux importateurs.

Sa préoccupation principale est le maintien de ses réserves de change.

On pourra certes retrouver superficiellement les réactions monétaires compensatrices de retour automatique à l'équilibre ; une sortie de financement compensatoire détermine une tension des taux d'intérêt visant à réduire la demande interne et attirer les capitaux. Mais le jeu n'est pas en toute rigueur conforme au schéma classique :

— d'une part le mécanisme joue de manière très imparfaite ; l'ajustement est réalisé non par le jeu de l'étalon-or et par le mécanisme des prix mais par appel au crédit et grâce au jeu de facilités financières ;

— d'autre part, l'ajustement, lorsqu'il est réalisé, est obtenu au prix de niveaux économiques particulièrement déprimés.

L'intervention de la banque va profondément modifier le volume de l'offre de monnaie, le taux d'intérêt, les niveaux des revenus, de la consommation et de l'emploi.

Les émissions de monnaie sont liées aux opérations de crédit actives pratiquées par la banque. Elle va offrir une variété plus grande de types de crédits à court terme (prêts sur obligations garanties par les warrants ou des récépissés

de marchandises déposées, par des cessions de récoltes pendantes, par des connaissements, des nantissements ou des dépôts de lingots de monnaies ou matières d'or etc...). Les taux d'intérêts de 15 à 18 % vont tomber à 6 %. Elle s'attachera à mettre ses services à la portée de l'agriculture. Le portefeuille de la banque va croître très rapidement passant de 7,5 millions en 1853-54 à 31,8 millions en 1863-64.

Les colons ont des besoins réels de fonds à court terme. La banque va faciliter la transition du régime esclavagiste au régime du salariat. Les nouveaux affranchis perçoivent désormais un salaire. Les salaires, dépensés à l'achat de biens de consommation, engendrent des vagues successives de revenus monétaires dits secondaires. C'est avec le paiement par l'usine de la récolte de canne des petits planteurs l'élément essentiel de la monétarisation de l'économie.

Le processus va en s'approfondissant, conduire au renforcement de quelques tendances caractéristiques de l'économie de plantation :

— La production pour le marché extérieur est le fait non seulement de la grande propriété mais aussi du petit cultivateur qui livre ses cannes à l'usine. Grande exploitation et petite propriété sont ainsi en étroite symbiose, observation importante qui va à l'encontre de ce qu'affirme la théorie du dualisme. Le pays va donc se cantonner de plus en plus dans son rôle de fournisseur de sucre.

— La forte propension à importer, conséquence inévitable de la monoculture, a pour résultat de transférer à l'extérieur les effets des mécanismes multiplicatifs. La dépense sur place ne pourra donc donner lieu à un quelconque processus d'industrialisation. Le renforcement de la dépendance commerciale, financière et technologique apparaît donc comme un effet mécanique de l'extraversion.

2. Il s'agit là de données structurelles que l'institution du crédit à long terme ne permettra pas de surmonter.

Le Crédit Foncier Colonial naît en 1863 ; il succède à la Société de Crédit Colonial créée en 1860.

Il s'agit d'une petite unité inter-territoriale (P.U.I.) ; son champ d'activité s'étend aux trois colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, mais le centre de décision est unique : le siège social à Paris. Son objet essentiel est

de prêter aux propriétaires les sommes nécessaires à la construction de sucreries, au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage. Les prêts sont garantis par une hypothèque prise sur l'habitation ; une convention de 1863 lui accordera en outre un monopole de droit et la garantie financière de la colonie.

Les demandes de prêt affluent ; ils serviront à financer l'immigration et l'acquisition des terres.

Onze nouvelles usines s'installent cependant entre 1861 et 1880, parmi lesquelles deux sont encore en activité : Beauport (1863), Darboussier (1867).

Cette nouvelle génération de fabriques ressemblent peu aux centrales de 1844-45 ; elles bénéficient des perfectionnements apportés aux appareils : générateurs tubulaires, moulins de grande puissance, appareils à triple effet pour la cristallisation du sucre.

Avant 1848, l'importance de leurs domaines suffisait à alimenter les sucreries d'habitation en cannes. A partir de 1860, il s'opère une centralisation de la fabrication au sein d'un certain nombre d'usines centrales ; l'habitant fabrique de moins en moins lui-même son sucre ; il porte ses cannes à l'usine ; en 1872, sur les 530 habitations sucrières 273 sont des plantations sans usines exploitées par quatorze usines centrales à vapeur sans plantations par par les habitations sucreries voisines les mieux outillées.

1870 marque donc un tournant ; le début de l'ère des usiniers, la primauté de l'usine, organisme puissant, doté de moyens financiers étendus. C'est à son profit que s'effectuera la concentration agricole et industrielle.

La période qui débute en 1850 est une ère de développement exceptionnel de la production qui va se poursuivre jusqu'en 1882 ; nous avons évalué le taux de croissance moyen annuel à 5,8 %. La corrélation entre croissance et création du système bancaire est ici étroite.

A partir de 1882, c'est le retournement et le déclin ; les exportations de sucre connaissent des fluctuations, en quantité et en valeur, plus nombreuses et plus accentuées ; c'est la période des grandes crises sucrières 1884-86, 1891-96, 1900 ; crises de surproduction marquée par la chute brutale des cours.

Les bénéficiaires de prêts ne peuvent plus rembourser les annuités de leurs emprunts :

— On verra ainsi la banque — pour sauver l'usine — élever son taux de change de 2 % à 30 % en 1897, répercutant ainsi la crise sur la grande masse des consommateurs. Elle s'attirera les vigoureuses critiques du jeune Parti socialiste.

— Le C.F.C. quant à lui exécute ses débiteurs défaillants ; devenu, faute d'acquéreurs locaux, adjudicataire de la plus grande partie des immeubles expropriés, il réclamera à la colonie la différence entre le prix d'adjudication et le montant du prêt mettant ainsi « en coupe-régulé le budget » de la colonie.

En 1873, la société de crédit se transformera en société d'exploitation ; elle se consacrera désormais exclusivement à la gestion de ses domaines. En 1921, elle cède ses domaines à une filiale, la S.A. des Sucreries coloniales, ancêtre des Sucreries d'outre-mer (1956), devenu en 1964 Compagnie Française de Sucrière l'une des plus importantes sociétés sucrières implantées à la Guadeloupe et filiale du groupe Boussac. Notons que l'évolution s'est achevée par la fusion avec la SIAPAP (liée au groupe Empain), donnant ainsi naissance à la S.I.S. (1969).

Le processus de concentration agricole et industriel revêt ainsi à la Guadeloupe des aspects spécifiques ; à la Guadeloupe il y avait peu de capitaux accumulés, non seulement du fait des sommes considérables prélevées en courtage par les commissionnaires de Saint-Pierre, mais aussi à la suite des exécutions et des saisies d'habitations auxquelles procédera V. Hughes contre ces « grands blancs » accusés d'avoir livré l'île aux Anglais. Alejo Carpentier a magistralement retracé dans « Le siècle des lumières » cette page décisive de l'histoire de la Guadeloupe.

Le capital métropolitain a pu, à la différence de la Martinique où la grande propriété est demeurée aux mains des békés, s'investir librement. De là la faiblesse du capital local dans la propriété terrienne aujourd'hui.

La période qui s'ouvre en 1850 est donc importante à plus d'un titre.

Elle voit la mise sur pied d'un régime monétaire auto-

nome avec une banque centrale d'émission et un établissement de crédit à long terme distinct.

Elle coïncide avec une phase d'expansion de la production et pose de ce fait la question du rôle du système bancaire dans le processus de croissance.

Enfin les liaisons (structurelles) entre la banque et l'usine, l'impact du C.F.C. sur la structure foncière de l'île peuvent alimenter les analyses qui insistent sur la nécessité de « l'expropriation des cultivateurs » pour le développement du mode de production capitaliste.

L'analyse historique a permis de souligner quelques traits fondamentaux de l'économie de la Guadeloupe et de marquer les liens entre les mécanismes monétaires et le régime social de production.

Nous pouvons intégrer nos acquis dans un schéma de fonctionnement de l'économie : c'est le modèle 1 de croissance.

La banque locale a le monopole de l'émission des billets ; elle assure le financement de la production et de la commercialisation du sucre ; elle n'en tire pas seulement l'essentiel de ses bénéfices mais l'augmentation de ses réserves de change. Sa capacité de payer ses dettes dépend de l'activité économique, des créances acquises sur la métropole et de ses ressources en capital ; celles-ci étant limitée, elle est incitée à encourager le développement de la production.

La capacité à importer dépend en effet du volume des exportations ; en cas de mauvaises récoltes il y a déficit de la balance extérieure ; la persistance du déséquilibre conduit à une crise de change.

Dans ce modèle I, la préoccupation principale est de limiter les crises de change, le moyen de les éviter réside dans l'expansion de la production.

Mais la banque se révélera impuissante face à la chute brutale des cours du sucre, aux fluctuations induites par la métropole et aux instabilités monétaires qui en sont la conséquence, aux effets pervers des mécanismes classiques de rééquilibre des balances.

En 1944, le privilège d'émission est transféré à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer ; la loi assimilant les quatre vieilles colonies est votée en 1946. Dans ce modèle II,

le système du compte-courant au Trésor permet un crédit illimité qui assure la convertibilité réciproque sur une base stable de la monnaie locale et de la monnaie métropolitaine.

Il règle le problème du change mais il supprime du même coup la contrainte où se trouvait la banque locale d'encourager le développement de la production.

Il y a déconnection entre importations et exportations. La vieille banque coloniale d'émission trop faible, luttant désespérément pour maintenir la parité du change et financer l'agriculture est remplacée par une centrale des transferts chargée d'assurer la libre transférabilité des fonds de la périphérie vers le centre.

Ceci aura des répercussions importantes sur la structure et l'évolution de notre économie ; l'augmentation des importations aura des effets destructifs sur le secteur productif local, du fait de la concurrence des biens importés ; le système bancaire deviendra un rouage essentiel du mécanisme d'exportation au dehors des épargnes rassemblées à l'intérieur.

ALAIN BUFFON.

